



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est une brochure succincte éditée par la Municipalité consistant à présenter les différents risques majeurs (risques naturels, technologiques ou autres) auxquels pourrait être exposée la commune.

Ce document reprend les informations transmises par le préfet, notamment le Document Communal Synthétique (DCS) et le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRIM), qui recensent les risques majeurs identifiés sur le territoire de Ferrières, et le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la vallée du Loing. Ces documents sont consultables en Mairie.

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), établi à partir du DICRIM, sera élaboré et également consultable en Mairie (courant 2008).

Les numéros de téléphone d'urgence

- Sapeurs pompiers : 18
- Numéro d'appel d'urgence européen : 112
- SAMU : 15
- Gendarmerie : 17
- Police Municipale : 02 38 96 13 90 ou Mairie : 02 38 96 52 90
- Préfecture du Loiret / Protection Civile : 02 38 81 40 02
- Gaz de France : 0 800 455 416 / EDF : 0 810 333 045
- Lyonnaise des eaux : 0 810 861 861
- Centre Antipoison d'Angers : 02 41 48 21 21
(notamment en cas d'intoxication au monoxyde de carbone)



Ecoutez la radio

Vibration : 93,4 MHz



France Bleu Orléans FM : 106,8 MHz

France Inter : 96,3 ou 99,2 MHz

France Info FM : 105,5 MHz

Mairie de Ferrières : site Internet : www.ville-ferrieres-gatinais.fr / Email : ferrieres.mairie@wanadoo.fr

Prim.net : site thématique dédié à la prévention des risques majeurs / Site Internet : www.prim.net

Direction régionale de l'environnement Centre – DIREN : site Internet : www.centre.ecologie.gouv.fr

BRGM (Bureau de Recherches Géologique et Minière) - Centre scientifique et technique d'Orléans
Tél. : 02 38 64 34 34 / site Internet : www.brgm.fr

Météo France / Centre départemental du Loiret
Tél : 08 92 68 02 45 / site Internet : www.meteofrance.com



Pour en savoir plus



Le risque Inondation

Les inondations

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.

Elle peut être due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à une concentration des ruissellements provoqués par des pluies importantes en durée ou en intensité.

En plaine, elle peut se traduire par :

- un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- des crues torrentielles,
- un ruissellement en secteur urbain ou périurbain.

Le risque sur la commune

Pour la commune de Ferrières-en-Gâtinais, le risque d'inondation est principalement lié à l'éventuel débordement du Loing et une remontée des eaux peut se faire par la rivière « la Cléry ».

Les enjeux sur Ferrières sont peu importants et peu d'infrastructures sont susceptibles d'être touchées.

Les mesures de prévention et de sauvegarde prises par la commune

- Recensement des zones à risque et des populations exposées
- Intégration du risque dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Les zones exposées ont été définies dans le Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) de la vallée du Loing, consultable en mairie.
- Création du syndicat intercommunal de gestion des eaux, le Syndicat de la Cléry, qui gère l'entretien du cours d'eau
- Une étude de la Cléry est en cours (Pays Gâtinais).
- En cas d'inondation, la cellule de crise du PCS serait mise en place.

Quelques bons réflexes...

AVANT

Informez-vous sur le risque encouru (sa fréquence, son importance) et les consignes de sauvegarde

PENDANT

En cas de montée des eaux :

- Fermez portes, fenêtres, aérations...
- Coupez l'électricité et le gaz. Ne consommez pas l'eau du robinet
- Montez dans les étages sans utiliser l'ascenseur et prenez avec vous le strict minimum (eau potable, denrées alimentaires, papiers d'identité, radio, lampes de poche, vêtements chauds, traitements médicaux)

En attendant les secours :

- Ecoutez les consignes données par les radios
- Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des secours ou des autorités
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge
- Ne téléphonez pas, laissez libre le réseau pour les secours
- A pied ou en voiture, ne vous engagez jamais sur une route inondée. Rejoignez une zone en hauteur

APRES

Attendez les consignes des autorités pour boire l'eau du robinet. Evaluez les dégâts et les points dangereux, signalez tout point suspect aux autorités

Les consignes de sécurité



Montez à pied dans les étages
Emportez le strict minimum



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours



cavités souterraines



mouvements de terrain liés à la sécheresse

Le risque Mouvement de terrain

Le mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau, des végétaux ou de l'homme.

En plaine, il peut se traduire par :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles ;
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols)

Le risque sur la commune

La commune de Ferrières présente un léger risque d'affaissements et d'effondrements de cavités souterraines naturelles (présence de dolines, c'est-à-dire de dépressions du terrain dues à la dissolution de la roche mère provoquée par l'érosion des eaux souterraines), ainsi qu'un risque de tassements différentiels de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydratation des sols.

Les mesures de prévention et de sauvegarde prises par la commune

Le risque est intégré dans le Plan Local d'Urbanisme, de façon à rendre inconstructibles les zones à risque.

En cas de sinistre, les personnes menacées seraient alertées et la cellule de crise du Plan Communal de Sauvegarde serait alors mise en place.

Un examen très rapide des zones situées en périphérie immédiate serait alors réalisé par un géotechnicien-expert afin de procéder à l'évacuation préventive ou partielle et/ou à l'interdiction de circulation.

Quelques bons réflexes...

AVANT

Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT

En cas d'effondrement du sol :

A l'intérieur

- Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs)
- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Rejoignez les lieux de regroupement

A l'extérieur

- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Respectez les consignes des autorités
- Rejoignez le lieu de regroupement indiqué

APRES

Attendez les consignes puis informez-vous. Évaluez les dégâts et les points dangereux et renseignez vous auprès de votre assureur.

Signalez tout point suspect aux autorités

Les consignes de sécurité



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs) et n'y retournez pas



Eloignez-vous des zones dangereuses

Dans tous les cas



Respectez les consignes des autorités



Limitez vos déplacements au strict nécessaire pour ne pas vous exposer et ne pas gêner les secours



Le risque Transport de Matières Dangereuses



Le transport de matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de produits dangereux par voie routière, ferroviaire, aérienne ou par canalisation.

Il peut entraîner des conséquences graves voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque sur la commune

La commune de Ferrières est traversée par d'importants axes routiers (Routes départementales), qui sont certes un atout pour la Ville mais sont aussi des vecteurs du Transport de Matières Dangereuses.

Tous les grands axes de transport sont concernés et aucun endroit n'est totalement exempt de risques (livraison d'hydrocarbures dans les stations-service ou de propane chez les particuliers, etc.).

Par ailleurs, une canalisation haute pression de gaz du réseau exploité par GDF, traverse également la commune et constitue un risque majeur.

Les mesures de prévention et de sauvegarde prises par la commune

- Surveillance régulière du gazoduc par Gaz de France (Plan de surveillance et d'intervention - PSI)
- Intégration du risque dans le Plan Communal de Sauvegarde
- Information de la population

Précautions à prendre en cas de travaux

Si vous avez un projet de travaux à proximité d'une canalisation, vous devez faire une demande de renseignement (DR) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT). Les périmètres concernés et les coordonnées des sociétés exploitantes sont disponibles en mairie au service Urbanisme sur simple demande par courrier ou email.

Quelques bons réflexes...

AVANT

Apprenez à reconnaître la signalisation des matières dangereuses

33
1203

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18, police ou gendarmerie : 17, ou le numéro d'urgence européen : 112)
- Précisez si possible le lieu exact, le nombre de victimes, la nature du sinistre
- Pour éviter un sur-accident, balisez à distance les lieux
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie
- Eloignez-vous

Si vous entendez la sirène :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ou quittez rapidement la zone
- Bouchez les aérations, supprimez toute flamme ou étincelle
- Ecoutez la radio

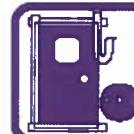
APRES

Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local où vous étiez

Les consignes de sécurité



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours



Ne fumez pas, n'utilisez pas de flammes